Étude

# François Ier, un roi de la Renaissance

**Comment François Ier, prince de la Renaissance, affirme-t-il l'autorité monarchique ?**

1515 François Ier 1547

1539
Édit de Villers-Cotterêt

**Biographie**

**François Ier (1494-1547)**

Roi de France entre 1515 et 1547. Il mène de nombreuses guerres, notamment contre Charles Quint. Mécène, il encourage les lettres et les arts.

## 1 Un roi protecteur des arts

François Ier assiste ici à la lecture des livres de l'historien grec antique Diodore de Sicile.

Enluminure extraite des *Trois Premiers Livres de Diodore de Sicile*, 1534, musée Condé, Chantilly..

## 2 Le roi fait la loi

*Lors d'une séance au Parlement de Paris, M. Claude Guillard, président du Parlement, s'adresse ainsi au roi :*

« Nous ne voulons discuter de votre puissance, ce serait une espèce de sacrilège et savons bien que vous êtes par-dessus les lois. Nous voulons cependant vous dire que vous devez faire seulement ce qui est en raison bon et équitable. »

La séance close, le roi convoque les membres du Parlement et leur fait dire : « Le roi vous défend que vous vous mêliez de quelque façon d'autre chose que la justice. Le roi défend au Parlement de n'user d'aucune limitation, modification ou restriction sur ses **ordonnances** et **édits**. »

D'après *Le Procès-verbal du lit de justice tenu par le roi*, 24 juillet 1527.

## Vocabulaire

**Édit** : décision royale portant sur un problème précis.

**Ordonnance** : décision royale à portée générale qui a valeur de loi.

## 3 François Ier, un roi bâtisseur

Chambord, dans le Val-de-Loire, est un des lieux qui accueillent le roi et la cour pour des moments de détente.

## 4 François Ier modernise l'administration avec la mise en place de l'état civil

*Prince humaniste, François Ier fait du français la langue officielle du royaume dans les actes administratifs. L'état civil prend naissance.*

**Art. 50 :** Les sépultures doivent être enregistrées par les prêtres, qui doivent mentionner la date du décès.
**Art. 110 :** Afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence des arrêts de nos cours souveraines, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ou puisse avoir ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation.
**Art. 111 :** Nous voulons donc que tous arrêts, et toutes autres procédures, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel et non autrement.

D'après l'ordonnance de Villers-Cotterêts, août 1539.

## Activités

**Socle** *Réaliser une production graphique*

1. Reproduisez et complétez la carte mentale ci-dessous, en répondant aux questions.

**François Ier, un roi de la Renaissance**

**Un homme de la Renaissance**

- **DOC. 1 ET 3** Pour quels domaines artistiques François Ier manifeste-t-il un intérêt ? Montrez qu'il est un mécène.
- **DOC. 4** Quelle langue s'impose dans le royaume de France ? Quel lien peut-on faire avec l'éducation humaniste de François Ier ?

**Un roi qui construit un État moderne**

- **DOC. 4** Citez deux éléments qui montrent que le roi modernise l'administration du royaume.
- **DOC. 2 ET 4** Comment François Ier impose-t-il son autorité et sa puissance en France au XVIe siècle ?